



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MOUVEMENT POP 2026

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE

Poste : Professeur(e) des écoles en SEGPA **F/H**

Nombre de postes : 1

Référence: 054-ENS-003

Lieu d'exercice :

0541473H- COLLEGE THEODORE MONOD- 1 Rue du 19 Mars 1962 54190 Villerupt

Effectif de l'école : 49 – **Nombre de classes :** 4

Projet d'école :

La SEGPA est une structure faisant partie intégrante du collège. Elle accueille des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux, et présentent des lacunes importantes qui risquent d'obérer l'acquisition de celles pré vues au cycle de consolidation.

La SEGPA est une structure particulière au sein du collège, sous la responsabilité du principal. Un directeur-adjoint est chargé de l'organisation pédagogique et de l'animation de l'équipe enseignante. Dans les Socle commun de connaissances, de compétences et de culture Projet de formation et d'orientation Poursuite d'études dans les différentes voies de formation Stages en entreprise de découverte professionnelle Découverte de différents champs professionnels Parcours Avenir Activités de découverte au travers de projets de réalisation de produit, de bien et de service Parcours éducatif de santé Parcours d'éducation artistique et culturelle Parcours citoyen Enseignements pratiques interdisciplinaires Pro-grammes d'enseignement des cycle 4 du collège Accompagnement personnalisé Quatrième et troisième "SEGPA" ENSEIGNER EN SEGPA 10 Établissements régionaux d'enseignement adapté (ERE), sous la responsabilité d'un directeur, le cycle du collège de l'enseignement général et professionnel adapté peut être intégré. Les SEGPA sont constituées, au minimum, de quatre divisions allant de la sixième à la troisième pour des classes qui comptent un maximum de seize élèves. Au sein du collège existe un projet d'établissement définissant les modalités particulières de mise en œuvre des orientations, des objectifs et des programmes nationaux. Une partie concerne la SEGPA définissant le projet éducatif et de formation de l'équipe éducative. Ce projet d'établissement exprime et fixe les choix pédagogiques et la politique éducative de l'établissement pour une durée comprise entre 3 et 5 ans.

La SEGPA est une structure spécifique qui doit favoriser une meilleure inclusion des élèves pour :

- mieux répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves et aux attentes des familles,
- s'adapter davantage aux compétences des élèves et favoriser les projets communs entre les classes de collège et la SEGPA,
- favoriser l'évolution des compétences et influer sur le comportement des élèves qui en bénéficient,
- permettre, pour les élèves issus de classes de CM2 pré-orientés en SEGPA, de poursuivre les enseignements du cycle de consolidation et pour l'ensemble des élèves en situation de grande difficulté scolaire, d'être mieux pris en compte dans le cadre de leur scolarité en collège,
- construire, en équipe, des progressions et des projets d'enseignement adaptés aux besoins des élèves

L'objectif principal est d'accompagner le jeune dans l'élaboration de son projet personnel selon différents axes :

- la construction d'une image positive de lui-même,
- la révélation de compétences préexistantes,
- le développement de l'autonomie,
- l'élaboration progressive du projet professionnel,
- l'acquisition de compétences et de connaissances,
- l'ouverture artistique et culturelle.

L'atteinte de cet objectif nécessite obligatoirement un travail d'équipe et une démarche appropriée prenant appui sur une pédagogie de projet avec :

- des activités concrètes basées sur des situations problèmes et une démarche de projet,
- des activités pluridisciplinaires,
- la découverte du monde économique et professionnel,
- la prise d'initiative et l'implication de l'élève comme acteur

Missions:

- Enseigner en SEGPA nécessite une préparation rigoureuse associant analyse et réflexion pédagogique.
- Être capable de participer à une dynamique collective au sein de l'établissement
- Mettre en place une différenciation pédagogique efficiente
- Contribuer à la mise en place d'une forme de stabilité au sein de l'établissement en s'impliquant dans la construction d'un projet dans la durée.
- Participer à des actions pour améliorer la qualité de la relation école/famille.

Compétences et/ou aptitudes attendues :

- Être capable de participer à une dynamique au sein d'une équipe d'enseignants pour développer des actions efficientes en réponse aux difficultés des élèves.
- Travailler en relation avec le Directeur Adjoint Chargé de SEGPA (DACS) et l'équipe de l'établissement pour trouver des leviers et des partenariats pour répondre à des problématiques spécifiques à l'établissement
- Être capable d'initier des actions ou des projets innovants pour améliorer l'accueil et la réussite de tous les élèves.
- Savoir s'intégrer à une équipe

Titre(s) et certification(s) exigé(s) :

CAPPEI

Contact :

Pour toute question sur le processus de candidature (certification exigée, modalités d'entretien etc...) : dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques : ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr

Informations complémentaires :

Conformément aux lignes directrices de gestion ministérielles :

1. Si vous êtes retenu(e) sur un des vœux formulés dans le cadre du mouvement "poste à profil" (POP), votre participation au mouvement interdépartemental sera, le cas échéant, automatiquement annulée.
2. L'enseignant(e) muté(e) sur un poste dans le cadre du mouvement sur postes à profil relève, à compter de son affectation, du département obtenu. La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement sur postes à profil est de trois ans.